

# Compte rendu du CCAS du 19/02/08.

Après délibération, la Commission administrative :

Subvention 2008

- **Vote** une subvention de 130,00€ pour « Les Heures Joyeuses »

La Commission Administrative,

Approbation du compte  
de gestion 2007 dressé  
par Mr ARMAND,  
Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte  
Administratif 2007.

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame DEROCHE Nicolle, délibérant sur le compte administratif 2007 dressé par Monsieur HAMON Jean-Charles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	1 982.47	////////
Recettes	2047.00	////////
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté	282.70	////////
Résultat exercice	64.53	////////
<i>Résultat cumulé</i>	347.23	////////

- **approuve** le compte administratif 2007.

Affectation du résultat de fonctionnement 2007.

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2007, et du Compte de Gestion 2007,

La Commission Administrative décide :

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2007,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2007,
- = **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 2007:  
- 347.23€ en report du budget de fonctionnement 2007.